



Blonay, le 20 juin 2025

**Préavis N° 10-2025 concernant le nombre de membres de l'exécutif – Réponse à la motion de M. Yvan Kohli, déposée le 25 février 2025**

### EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 17 juin 2025 présidée par Madame Marie-Galante Forestier, présidente.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,  
vu le préavis N° 10-2025,  
vu le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a refusé à la majorité (30 oui, 38 non et 1 abstention), les conclusions du préavis municipal, à savoir :**

- De prendre acte de la réponse de la Municipalité à la motion de M. Yvan Kohli (PLR) « Etude de la réduction du nombre de conseillers municipaux de 7 à 5 dans la commune de Blonay – St-Légier » et de classer cette dernière
- De fixer à 5 le nombre de membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031
- De maintenir à 80 le nombre de membres du Conseil communal pour la législature 2026-2031, la commune ne formant qu'un seul et unique arrondissement électoral.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 17 juin 2025.

### LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

La secrétaire

Marie-Galante Forestier



Ariane Wunderli